

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES



Après Jugement du Tribunal Commerce d' EVREUX en vertu de l'Art. L322-3 du Code de Commerce ou en vertu de l'Art. L322-8 du Code du Commerce suivant les attributions des Courtiers de Marchandises Assermentés.

SAMEDI 13 MARS 2010

à 10H00 et 14H00

Lieu de vente :

Route Nationale 14

27420 LES THILLIERS en VEXIN

Renseignements :

06.09.71.78.74

CATALOGUE

**D'UN TRES IMPORTANT LOT DE VEGETAUX
PLUS DE 10 000 ARBRES dont très grands sujets**

Suite à la restitution d'une parcelle exploitée sur 10 Hectares

Frais de Vente Légaux en sus 12 % + TVA 5.5 % soit 12.66 % TTC

Tva Récupérable sur enchères et sur Frais pour les assujettis

Visites : Vendredi 12 Mars 2010 de 14 h à 18 h et Samedi 13 Mars de 9h à 10h Visites également possibles sur rendez vous

Officier vendeur :

**Me Joël BARRA Courtier de Marchandises Assermenté près la Cour d'Appel de BORDEAUX - Adresse postale : HOTEL DES VENTES DES GRAVES 33640 PORTETS 31, Avenue du 8 mai 1945 - TEL : 05.56.67.62.62 - FAX : 05.56.67.01.03
Email : hdv33@wanadoo.fr Site Internet : www.ventes-encheres.com**

CLAUSES ET CONDITIONS DE LA VENTE

1. **Les différentes marchandises seront vendues aux enchères publiques, au plus offrant et au dernier enchérisseur, à prendre par les acquéreurs, à leurs frais, risques et périls, sur le lieu de la vente et en l'état où elles se trouvent et telles qu'elles se comportent. Les Quantités sont données à titre indicatif et non contractuel. Les différentes Marchandises sont visibles avant la vente, aussi les acquéreurs ne pourront-ils prétendre à aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.**
2. Les Enchères seront fixées au moment de la vente, des mises à prix pour tout ou partie des lots pourront être faites pendant les visites. L'officier vendeur se réserve la faculté de retirer de la vente les marchandises pour lesquelles les enchères seraient jugées insuffisantes. L'officier vendeur se réserve la faculté de diviser les lots, de les réunir, de les adjuger avec possibilité de multiple.
3. L'adjudicataire paiera comptant le prix principal de l'enchère majoré des frais Légaux mis à sa charge par les Lois et Règlements, à savoir : Honoraires et TVA sur honoraires soit 12.66 % TTC **TVA Récupérable sur enchères et sur Frais pour les assujettis.**
4. Les enchères ne seront reçues que si elles émanent de personnes capables et l'officier vendeur soussigné aura faculté d'apprécier les cas de folle enchère et procédera 3 jours après sommation sans formalité à la revente. **Dès leur adjudication, les marchandises se trouvent aux risques et périls et aux frais de l'acheteur. L'acheteur est tenu d'enlever ses achats dans les délais fixés selon le règlement d'enlèvement (voir ci-dessous N°5.)**
5. **Les adjudicataires, après entier paiement, devront procéder à l'enlèvement des marchandises DANS UN DELAI MAXIMUM DE 45 JOURS.**

Les arbres seront mis à disposition (arrachés, en filet) une fois l'adjudication prononcée et après parfait paiement, sans coût supplémentaire.

6. Les acquéreurs devront prévoir le matériel et la main d'œuvre nécessaire pour l'enlèvement des marchandises. (adresse de transporteurs sur demande)
7. Le démontage et l'enlèvement des biens se feront dans les règles de l'art.
8. Tout dégât occasionné à l'immeuble, à d'autres biens ou à des personnes lors des visites ou lors du démontage ou de l'enlèvement des biens devra être dédommagé par le responsable ou réparé dans les règles de l'art. Les acheteurs doivent suivre toutes les instructions et règlements législatifs, aussi bien en ce qui concerne l'environnement que le milieu. En cas de défaillance, l'acheteur sera tenu responsable.
9. Paiement : Chèque bancaire (avec deux pièces d'identité), Chèque certifié, Lettre accreditive ou Espèces jusqu'à 1100 € (pour les professionnels C.E.E et hors C.E.E. après vérification d'adresse dans leurs pays)
10. Paiement : Chèque bancaire (avec deux pièces d'identité), Chèque certifié, Lettre accreditive ou Espèces jusqu'à 3000 € (pour les particuliers C.E.E. et sans limite pour les acheteurs hors C.E.E. après vérification d'adresse dans leurs pays)
11. **Paiement : Pour les sommes importantes, obligation d'un chèque certifié ou d'une lettre accreditive, sans cette garantie bancaire la marchandise pourra être stockée à vos frais et vos risques et ce, jusqu'à encaissement certain.**
12. **Exportation** : Le remboursement de la TVA ne pourra s'effectuer que si le bien est exporté avec preuve de cette exportation dans un délai de 1 mois suivant la vente. Le chèque sera établi au nom de l'acheteur dans les 3 mois suivant la vente. (cf. : 7ème Directive TVA applicable au 01.01.1995).

Les marchandises ne seront délivrées que dans les conditions ci-dessus énoncées.

VENTE aux ENCHERES PUBLIQUES

SAMEDI 13 MARS 2010

à 10H00 et 14H00

Lieu de vente :

Route Nationale 14

27420 LES THILLIERS en VEXIN

Frais de Vente Légaux en sus 12 % + TVA 5.5 % soit 12.66 % TTC

Tva Récupérable sur enchères et sur Frais pour les assujettis

ORDRE ACHAT

| | |
|------------|---|
| VENTE DU : | SAMEDI 13 MARS 2010 à 10H00 et à 14H00 |
| NOM : | |
| ADRESSE : | |
| TEL : | |

Je vous prie d'acheter à la vente mentionnée ci-dessus les numéros suivants aux limites indiquées **hors frais de vente et aux conditions habituelles de vente**. Soit 12 % + TVA 5.5 % soit 12.66 % TTC

| LOT NUMERO | DESIGNATION | LIMITE ENCHERE (hors frais) |
|------------|-------------|--------------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Pour que nous puissions enchérir et prendre vos ordres en votre absence merci de nous laisser un chèque signé ou chèque de banque au dessus de 1000€ à l'ordre de ETUDE J. BARRA

Aux limites mentionnées ci-dessus viennent s'ajouter les frais de Vente soit 12 % + TVA 5.5 % soit 12.66 % TTC **Tva Récupérable sur enchères et sur Frais pour les assujettis**

DATE :

SIGNATURE :